

**DEPARTEMENT DE LA
CHARENTE MARITIME**

**ARRONDISSEMENT
DE ROCHFORT**

CANTON DE ROYAN

COMMUNE DE ROYAN

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

n° 96.037

L'An mil neuf cent quatre vingt seize le 2 Avril à 18 Heures 30, Le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Philippe MOST, Maire,

DATE DE CONVOCATION

25 Mars 1996

DATE D'AFFICHAGE

25 Mars 1996

ETAIENT PRESENTS : M. MOST, Maire, MM. LE GUEUT, HUGENDBLER, BENOIT, CANDAU, Mme MONTRON, Mme GEOFFROY, MM. GAVEN, BOISNARD, CARRIE, Adjoints

M. ANGIBAUD, MM. BUJARD, CAMPAGNE, CAU, CHABANEAU, COASSIN, DENIS, DINDINAUD, DONZIER, Melle ISENDICK, Mmes LECOMTE-RULLIER, MARTIN, MM. MALBOIS, MERLE, MONNARD, MUSSETTI, Mme PELTIER, MM. POTENNEC, QUENTIN, SABATHIER, SIMONNET, Conseillers,

ETAIENT REPRESENTES :

Mme BARRAUD-DUCHERON par M. MONNARD
M. BOURGEOIS par M. QUENTIN

Nombre de Conseillers
en exercice : 33
Nombre de Présents : 31
Nombre de Votants : 33

Mademoiselle ISENDICK a été élue secrétaire de séance.

OBJET : **REFECTION DES ENROCHEMENTS DE PROTECTION DE L'EMBARCADERE
DU BAC JETEE SUD DE LA ZONE PORTUAIRE : APPEL D'OFFRES
OUVERT**

VOTE : UNANIMITE

LE RAPPORTEUR expose :

Par délibération du 8 février 1996, le Conseil Municipal a sollicité l'aide du Département pour l'exécution des travaux de renforcement de l'embarcadère du Bac, d'une part, et le concours de la Direction Départementale de l'Equipement pour assurer l'étude et la direction des travaux, d'autre part.

Par suite les services de la D.D.E ont établi un dossier de consultation d'entreprises afin de procéder à la dévolution des travaux estimés prévisionnellement à 2 200 000 F.

Or, compte tenu de la nécessité de garantir la sécurité des usagers, il est important de procéder aux travaux de reconstruction des ouvrages endommagés par la houle.

Dans ces conditions, il est proposé à l'Assemblée Municipale d'approuver le dossier de consultation d'entreprises établi par la Direction Départementale de l'Equipement, et d'autoriser Monsieur le Maire à lancer l'Appel d'offres ouvert correspondant, conformément aux articles 295 à 298 du Code des Marchés Publics.

LE CONSEIL MUNICIPAL

- OUI l'exposé du RAPPORTEUR,
- VU le dossier de consultation d'entreprises établi par la Direction Départementale de l'Equipement,
- VU l'avis favorable de la Commission des Travaux,
- APRES en avoir délibéré,

D E C I D E

- d'approuver le dossier de consultation d'entreprises établi par la Direction Départementale de l'Equipement concernant les travaux de réfection des enrochements de l'embarcadère du bac, jetée Sud de la zone portuaire.
- d'autoriser Monsieur le Maire ou Monsieur le Premier Adjoint agissant par délégation, à lancer un appel d'offres ouvert (cf : article 295 à 298 du Code des Marchés Publics).
- d'autoriser Monsieur le Maire ou Monsieur le Premier Adjoint agissant par délégation à conclure et à signer toutes les pièces nécessaires à la réalisation du marché.
- d'autoriser Monsieur le Maire ou Monsieur le Premier Adjoint agissant par délégation, dans le cas où l'appel d'offres serait déclaré infructueux, à signer le marché négocié à intervenir en application de l'article 104. 1-2 du Code des Marchés Publics.
- d'imputer la dépense correspondante au Budget annexe du Port article 23305. Exercice 1996.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Ont signé au Registre les Membres présents,
Pour extrait conforme,

Pour le Maire,
Le Premier Adjoint,
H. LE GUEUT

Certifié Exécutoire
Compte-tenu de l'accomplissement
des formalités légales
le 10 Avril 1996
Certifié Conforme
Mairie de Royan
Par délégation du Maire,
Le Secrétaire Général Adjoint,

H. THOMAS